



SANTÉ / PRÉVOYANCE 2021

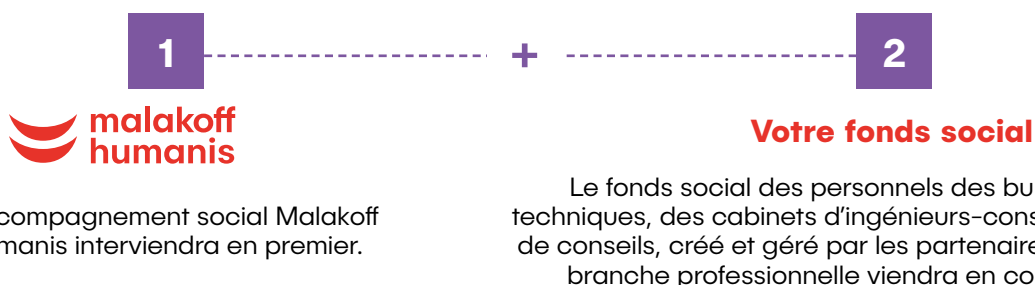
Mon accompagnement social

Parce que personne n'est à l'abri de moments difficiles dans la vie, vous et vos proches bénéficiez d'un accompagnement social personnalisé pour vous aider à surmonter une difficulté.

Créé et géré par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle, le fonds social de la CCN des personnels des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils peut vous apporter des solutions en complémentarité de l'accompagnement social Malakoff Humanis.

Comment ça marche ?

Des sommes d'argent dédiées à la solidarité et à l'accompagnement social constituent un fonds. Ce fonds permet d'allouer des aides financières ponctuelles et personnalisées selon votre situation familiale.



VOTRE FONDS SOCIAL

Les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ont créé un ensemble d'aides pour vous apporter un soutien financier si vous rencontrez une difficulté dans les thématiques suivantes :

HANDICAP

- Participation financière sur un reste à charge de frais liés à l'**achat de matériel adapté** (fauteuil roulant électrique, fauteuil de bain ou de douche, déambulateur...) **ou de l'aménagement du domicile et du véhicule.**
- Participation aux frais d'**adhésion à un club sportif, une activité ponctuelle ou une association culturelle.** Cette aide est limitée à 500 €.
- Participation aux frais de **scolarité des enfants en situation de handicap** pour un montant maximum de 3 000 € à 7 000 € par an selon la structure d'accueil et niveau de l'élève. Cette aide est renouvelable chaque année.

AIDE AUX AIDANTS

- **Prestations de soutien** aux aidants familiaux : le montant de cette aide est de 3 428 € par an pour l'assuré, le conjoint, les parents et beaux-parents (non bénéficiaires

de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de 6 856 € par an pour l'enfant en Affection de Longue Durée ou en situation de handicap non scolarisé ou à domicile.

DÉCÈS

- Participation financière, dans la limite de 3 000 €, aux frais d'**obsèques d'un enfant à charge.**

DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES

- Participation financière sur un reste à charge important de dépenses en cas de **situation financière ou familiale grave.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez les équipes sociales qui vous apporteront tous les renseignements nécessaires et vérifieront votre accessibilité aux différents dispositifs.



Par téléphone :

0 805 500 300 (service et appel gratuits)

VOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chez Malakoff Humanis, nous vous aidons à trouver des solutions concrètes, pour vous et vos proches. Nos aides sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Nos experts accompagnement social sont à vos côtés, chaque jour, avec la ligne Mission Écoute Conseil Orientation pour :

- Vous écouter et vous conseiller pour toute situation de fragilité ou une demande de soutien.
- Vous informer et vous orienter sur vos droits, sur les dispositifs sociaux et dans vos démarches auprès des différents organismes ou partenaires.
- Définir avec vous des solutions qui vous conviennent (services Malakoff Humanis et/ou tout autre dispositif social externe).

ET AUSSI :

Sur malakoffhumanis.com, retrouvez l'ensemble des services de votre contrat.

HANDICAP

Des dispositifs sur mesure pour vivre le handicap autrement

Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Chez Malakoff Humanis, nous vous proposons des solutions concrètes pour améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs.

ET EN PLUS

Avec la Fondation Malakoff Humanis Handicap, nous agissons aussi pour faciliter l'accès aux soins et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus :

fondationhandicap-malakoffmederic.org

Des services personnalisés :

- Aménagement de l'habitat, du véhicule ou acquisition de matériel adapté : une participation financière peut être versée en complément des dispositifs publics.
Pour qui ? salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap.
- Activité de loisirs, sport : participation financière, à hauteur de 80 % du reste à charge, déduction faite des autres organismes, dans un maximum de 1000 € aux frais d'adhésion à un club sportif, une activité ponctuelle ou une association culturelle...
Pour qui ? salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap ou touchés par une affection de longue durée (ALD).



- Aide aux vacances familiales : participation financière jusqu'à 1 500 € pour préserver les liens familiaux lors d'un séjour de vacances.
Pour qui ? enfant en situation de handicap à charge du salarié.
- Complément AEEH ⁽¹⁾ / AAH ⁽¹⁾ : participation financière aux frais de la vie quotidienne de votre enfant (parapharmacie, bilan d'ergothérapie, aide à la personne...) en complément des prestations versées par la CAF.
Pour qui ? salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap.
- Prestations de services qui favorisent l'autonomie : attribution de chèques CESU ⁽²⁾ d'une valeur de 1005 €.
Pour qui ? salarié (ou son conjoint ou son enfant) en situation de handicap.

(1) AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé / AAH : allocation de l'adulte handicapé
(2) CESU : chèque emploi service universel

Accompagner les troubles DYS :

1 test de repérage pour sortir des troubles DYS.

Non diagnostiqués, les troubles DYS peuvent impacter la vie professionnelle et entraîner des situations de fragilité : dégradation des relations de travail, fatigue, difficultés à s'exprimer ou à écrire...

DYSPLAY, permet d'évaluer le profil DYS.

Test de repérage gratuit en ligne sur puissancedys.org

LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

Pour améliorer l'autonomie et apporter un soutien à l'aidant avec le cheval comme vecteur de soin, découvrez :

EQUIPHORIA,

Séjour d'une semaine en Lozère avec des séances personnalisées d'1h/jour, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire pour améliorer l'autonomie et apporter un soutien à l'aidant. Le financement est fonction de la situation fiscale (hors hébergement) : **70 %** (foyer non imposable) ou **50 %** (foyer imposable) du coût du séjour.

Rendez-vous sur : equiphoria.com

Pour en savoir plus sur la démarche, contactez le numéro de téléphone indiqué à la fin de ce document.

AIDANTS

À notre tour de vous donner un coup de pouce !

Vous vous occupez d'un proche dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? Avec Malakoff Humanis, vous n'êtes pas seuls. Nous sommes à vos côtés pour vous épauler.

Solutions parent âgé dépendant :

- Orientation du salarié aidant vers des services d'aide à domicile, des solutions d'hébergement en établissement, des groupes de parole...
- Participation financière possible aux frais liés à l'utilisation d'une solution de répit (accueil de jour et séjour temporaire en établissement ou aide à domicile).

La Ligne Info Aidants :

Des experts Malakoff Humanis sont à votre écoute et vous aident à trouver du répit et des réponses à vos questions. La Ligne Info Aidants est une solution concrète pour faciliter le quotidien des salariés aidants et celui de leur proche avec :

- des informations pratiques sur vos droits et ceux de votre proche,
- un accompagnement sur les démarches à effectuer et sur les services existants.

Un numéro unique : 01 56 76 81 91 (appel non surtaxé).



Des services personnalisés :

- Pour rester aux côtés d'un enfant gravement malade, une aide financière complémentaire à l'Allocation journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF peut être proposée.
- Frais d'accompagnement : participation financière en cas d'hospitalisation du salarié, de son conjoint ou enfant à charge.
- Aide au répit : participation financière pour un séjour de vacances ou une solution de répit à distance (programmes de relaxation en ligne...) à hauteur de 300 € maximum.
Pour qui ? salarié aidant un parent ou un conjoint.
- En cas de congés de « proche aidant », une demande d'aide peut être étudiée.
- Pour accompagner un proche en fin de vie (conjoint, enfant ou ascendant), une participation financière peut être proposée au salarié dans le cadre d'un « congé de solidarité familiale ».
- Financement d'heures d'aide à domicile : attribution de chèque CESU ⁽¹⁾ d'une valeur de 600 € sous condition que la personne aidée soit en convalescence depuis plus de 21 jours.
Pour qui ? salarié qui aide son conjoint (marié, pacsé ou non), un enfant, un parent ou beaux-parents.
- Vous êtes aidant d'une personne en situation de handicap ? Des services liés au handicap vous concernent peut-être, retrouvez-les dans la partie « Handicap » de cette plaquette.

(1) CESU : chèque emploi service universel

LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

Pour trouver des réponses à vos questions sur les mesures de protections juridiques possibles, l'UDAF est à votre disposition :

- Par téléphone : **01 44 53 48 73** (appel non surtaxé)
- Par mail : tuteursfamiliaux@udaf75.fr

Vous aimeriez avoir plus d'informations et de conseils sur l'accompagnement fin de vie :

- Rendez-vous sur : parlons-fin-de-vie.fr
- Contactez le : **0 811 020 300**

(service 0,06 € / min + prix d'un appel local)



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous simplifier la vie d'aidant avec essentiel-autonomie.com

Malakoff Humanis, à travers un site d'information et de conseils gratuits, apporte des réponses concrètes et personnalisées à ceux qui aident bénévolement un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

essentiel-autonomie.com, c'est l'accès à :

- Des fiches d'information courtes et simples sur les droits, les aides et les démarches administratives.
- Des informations sur les aides techniques et des conseils pour aménager le domicile d'un proche.
- Une aide dans la recherche de lieux d'information locaux, de services à domicile, d'associations d'aidants ou d'établissements d'accueil spécialisé.
- Des conseils pour mieux concilier vie d'aidant et vie professionnelle.
- Des idées et astuces pour faciliter son quotidien ainsi que celui de ses proches.
- Des actualités en lien avec le quotidien des aidants.

CANCER

Face au cancer, nous sommes à vos côtés

Le cancer vous touche ou vous a touché ?

Chez Malakoff Humanis nous avons à cœur de vous accompagner dans la poursuite de votre quotidien. Nous nous engageons, à vos côtés chaque jour pour vous aider à reprendre votre travail dans les meilleures conditions possibles.

Guide « Mieux vivre son après-cancer & le retour au travail » :

Des conseils pratiques, paroles d'experts et témoignages pour reprendre le cours de sa vie personnelle et professionnelle.

Je consulte le guide (accessible depuis la version digitale de la plaquette).

Besoin d'en parler ?

ALLO Alex c'est une ligne téléphonique et un blog pour répondre à vos questions sur le cancer, les maladies chroniques et le travail.

Informations, témoignages, partage d'expériences, que vous soyez

concernés par la maladie ou que vous soyez aidants, professionnels de santé, collègues ou managers, accéder facilement, rapidement et gratuitement grâce à ALLO Alex aux réponses à vos questions pour concilier au mieux maladie et travail.

ALLO Alex : 0800 400 310 (numéro et service gratuits)

Blog We Care @ Work

Activités sportives :

2 séances/semaine de thérapie sportive gratuite, pendant le traitement ou durant l'année suivante, dans l'un des centres CAMI Sport & Cancer. Pratiquer des activités physiques peut aider à diminuer la fatigue, les effets secondaires des traitements, à réduire

le risque de récurrence et à améliorer la qualité de vie.

Un numéro unique pour prendre rendez-vous : **01 85 34 48 69** (prix d'un appel local)

Des services personnalisés :

- Participation financière possible, dès l'annonce du diagnostic, aux programmes qui favorisent le bien-être physique, moral et l'image de soi (activité physique adaptée, consultation nutrition, soutien psychologique...).
- Financement d'heures d'aide à domicile : attribution de chèque CESH ⁽¹⁾ d'une valeur de 600 € dès l'annonce du diagnostic et jusqu'à 12 mois maximum après la fin du protocole de soins.

Pour qui ? salarié, conjoint ou enfant à charge.

(1) CESH : chèque emploi service universel

LES SERVICES DE NOS PARTENAIRES

Pour reprendre confiance en soi, se réappropriar son corps et continuer sa vie personnelle et professionnelle, découvrez :

MAISON ROSE

Rose Coaching Emploi s'adresse aux salariés qui souhaitent être accompagnés vers la reprise de la vie professionnelle. Des programmes et des formations avec des professionnels experts : assistante sociale, coach, psychologue du travail, socio esthéticienne, arthérapeute, neuropsychologue.

Paris : paris.maisonsrose.fr

Bordeaux : bordeaux.maisonsrose.fr

BIEN-VIEILLIR

Des solutions pour préparer votre retraite en douceur

À l'approche de la retraite, les questions se bousculent. Mais à qui les poser ? Malakoff Humanis vous répond. Découvrez nos solutions pour bien vivre cette période de transition et préparer ce changement sereinement.

Sessions de préparation à la retraite : des conseils pour préserver son capital santé, conserver une protection sociale optimisée et des informations pour mieux comprendre le calcul de sa retraite. Formules sur 1 ou 2 jours. Ce dispositif est mis en place en relation avec votre entreprise qui initie la demande dans le cadre des budgets formation.
Pour qui ? : salarié de plus de 56 ans.

FRAGILITÉS SOCIALES

Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Pour les petits soucis comme pour les plus gros, pour les belles nouvelles ou les étapes de vie à franchir, Malakoff Humanis vous protège, lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin : aide à la famille, situations financières difficiles, arrivée d'un enfant ou décès d'un proche.

Des services personnalisés :

- Aide au permis de conduire : faciliter la recherche d'emploi avec une participation financière jusqu'à 600 € pour la formation au premier permis de conduire.
Pour qui ? jeunes apprentis ou étudiants en alternance, salariés en alternance.
- Aide d'urgence : confronté à une situation d'urgence (menace d'expulsion du logement ou saisie contentieuse par exemple), une aide exceptionnelle peut être proposée pour prendre les premières mesures indispensables au maintien de la stabilité du foyer.
- Difficultés budgétaires : des aides financières peuvent être attribuées pour vous aider à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à une accumulation de crédits, des dépenses imprévues ou un accident de la vie. Pour les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRESUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement et qui est habilitée à engager, le cas échéant, une médiation bancaire.
- Naissance ou adoption : attribution de chèques CESU* d'une valeur de 150 € pour régler un prestataire de services. La demande peut être effectuée dès le début de la grossesse et jusqu'à la fin du congé maternité ou d'adoption.
- Garde d'enfant(s) jusqu'à 10 ans maxi, pour faciliter le maintien dans l'emploi : attribution de chèques CESU* (300 € pour un enfant et 450 € pour 2 enfants ou plus).
Pour qui ? foyers monoparentaux.
- Garde d'enfant(s) jusqu'à 16 ans maxi, en cas d'hospitalisation du parent : participation financière de 300 € pour un enfant et 450 € pour 2 enfants ou plus.
Pour qui ? foyers monoparentaux.
- Décès : selon votre situation, attribution de chèques CESU* d'une valeur de 450 € pour régler un prestataire de services, suite du décès d'un proche et après diagnostic des besoins de la famille.

* CESU : chèque emploi service universel

Ligne Info Décès :

Accédez à des conseils personnalisés, un guide des démarches administratives à effectuer, un accompagnement dans le choix d'un opérateur funéraire et dans l'analyse d'un devis obsèques.

Ligne Info Décès : 09 79 99 03 75 (appel non surtaxé).



FOCUS SUR LES ATELIERS EN LIGNE

Se ressourcer avec les médecines douces

Malakoff Humanis vous propose tout au long de l'année un programme d'ateliers en ligne pour prendre soin de vous et de vos proches. Préservez votre santé avec des conseils et des exercices pratiques pour maîtriser son stress, gagner en énergie, se ressourcer, prendre soin d'un proche en travaillant...

Pour consulter la programmation :

<http://univers.malakoffhumanis.com/webinaires-DMPS-DESS.html>

NOUS CONTACTER

**Vous souhaitez en savoir plus sur nos aides
et leurs conditions d'attribution ?**

Contactez nos équipes.



Par téléphone :

0 805 500 300 (service et appel gratuits)



Par internet :

Connectez-vous à votre Espace Client sur malakoffhumanis.com

■ Rubrique : mes services / services de l'Action sociale



Et en +

Vous avez la possibilité, pour les aides suivantes, de faire votre demande directement en ligne depuis votre Espace Client. Vous pourrez ainsi suivre leur avancement en temps réel.

- Demande d'aide au permis de conduire
- Demande de CESU Maternité
- Demande de CESU Garde d'enfant
- Demande de CESU Décès

Si vous optez pour le e-CESU en formulant votre demande via votre Espace Client, vous pourrez ainsi vous connecter à un espace sécurisé. Votre compte sera alors crédité du montant de vos droits à prestations et vous pourrez ainsi rémunérer facilement vos prestataires de services.



malakoffhumanis.com



MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité • Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 • Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris • Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis.

MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE, Institution de prévoyance régie par le livre IX du code de la Sécurité sociale • Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 • Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.

INSTITUTION NATIONALE DE PRÉVOYANCE DES REPRÉSENTANTS (INPR), Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale • Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 • Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris.

MALAKOFF HUMANIS NATIONALE (MHN) - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 339 358 681 - Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier - 92240 Malakoff.

